

DÉCLARATION DE CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ⁽¹⁾
REMPLAÇANT

Formulaire à remplir par chaque remplaçant

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives
(voir notice explicative)

DÉPARTEMENT :

CANTON :

1^{er} TOUR 2nd TOUR

1. CANDIDAT SUSCEPTIBLE D'ÊTRE REMPLACÉ

Nom de naissance :

Nom figurant sur le bulletin de vote :

Prénom(s) de naissance :

Prénom(s) figurant sur le bulletin de vote :

Sexe : Masculin Féminin

Né(e) le : / / à (commune) :

Département / Collectivité d'Outre-mer :

Pays :

2. IDENTITÉ DU REMPLAÇANT

Nom de naissance :

Nom figurant sur le bulletin de vote :

Prénom(s) de naissance :

Prénom(s) figurant sur le bulletin de vote :

Sexe : Masculin Féminin

Né(e) le : / / à (commune) :

Département / Collectivité d'Outre-mer :

Pays :

3. SITUATION DU REMPLAÇANT

Profession⁽²⁾ :

Numéro CSP correspondant⁽³⁾ :

Étiquette politique déclarée du remplaçant⁽⁴⁾ :

Êtes-vous actuellement conseiller départemental dans le département ? : oui non

4. COORDONNÉES DU REMPLAÇANT

Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie

Code postal : Commune :

Pays (si hors France) :

Téléphone (recommandé) : / / /

Courriel (recommandé) :

(1) Code électoral, articles L. 191 à L. 224, R. 109-1 à R. 117-1.

(2) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

(3) Voir la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) figurant en annexe du mémento à l'usage des candidats disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur.

(4) L'étiquette politique du remplaçant peut être différente de celle du candidat. Cette mention n'est pas obligatoire. Le remplaçant peut indiquer la mention « sans étiquette ». S'il laisse la rubrique vide, le remplaçant sera considéré comme « sans étiquette ».

NOTICE EXPLICATIVE

Recommandations générales

1. Il est recommandé de compléter le formulaire de manière informatique. Si vous le remplissez manuellement, veillez à écrire en **lettres majuscules** de façon lisible. Le formulaire doit comporter **la mention manuscrite demandée ainsi que votre signature originale**, pour attester de votre consentement à être remplaçant. Tout consentement obtenu par fraude entraîne l'annulation de l'élection du binôme concerné. Une déclaration de candidature sur laquelle la signature est **photocopiée n'est pas recevable**.
2. L'indication, dans vos coordonnées, d'un numéro de téléphone et d'un courriel est fortement recommandée afin que la préfecture puisse vous contacter au cas où votre déclaration serait incomplète.

Documents à fournir

Afin que votre déclaration soit valable, vous devez impérativement joindre au formulaire de déclaration les documents suivants :

1. Un justificatif d'identité avec photographie en cours de validité ;

2. Pour apporter la preuve de votre qualité d'électeur :

- soit une attestation d'inscription sur une liste électorale comportant vos noms, prénoms, domicile ou résidence et date et lieu de naissance, délivrée par le maire de la commune d'inscription dans les trente jours précédant le dépôt de la candidature, ou téléchargée sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE> ;
- soit une copie de la décision de justice ordonnant votre inscription sur la liste électorale de cette commune (l'original doit être présenté lors du dépôt du dossier) ;
- soit votre carte nationale d'identité ou votre passeport en cours de validité ou un certificat de nationalité pour prouver votre nationalité **et** un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de trois mois pour établir que vous disposez de vos droits civils et politiques.

3. Si vous n'êtes pas domicilié dans le département, ou si les pièces mentionnées au 2. n'établissent pas votre domicile dans le département :

- soit un avis d'imposition ou un extrait de rôle, délivré par la direction départementale des finances publiques, qui établit que vous êtes inscrit personnellement au rôle des contributions directes d'une commune du département au 1^{er} janvier de l'année de l'élection ;
- soit une copie d'un acte notarié établissant que vous êtes devenu, dans l'année précédant celle de l'élection, propriétaire d'un immeuble dans le département ou d'un acte (notarié ou sous-seing privé) enregistré au cours de la même année établissant que vous êtes devenu locataire d'un immeuble d'habitation dans le département ;
- soit une attestation notariée établissant que vous êtes devenu propriétaire par voie successorale d'une propriété foncière dans le département depuis le 1^{er} janvier de l'année de l'élection ;
- soit une attestation du directeur départemental des finances publiques établissant, au vu notamment des rôles de l'année précédant celle de l'élection et des éléments que vous produisez, et sous réserve d'une modification de votre situation dont l'autorité compétente n'aurait pas eu connaissance, que vous justifiez devoir être inscrit au rôle des contributions directes dans le département au 1^{er} janvier de l'année de l'élection.